

Documentation des Données foncières

Extrait de la documentation en ligne



DOCUMENTATION

Le Cerema est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique, présent partout en métropole et dans les Outre-mer grâce à ses 26 implantations et ses 2 400 agents. Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales pour la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la cohésion des territoires par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche incarné notamment par son institut Carnot Clim'adapt, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.

Site web : www.cerema.fr

Avertissement

Ce document est extrait de la documentation en ligne, disponible sur le site <https://doc-datafoncier.cerema.fr/>, qui est mise à jour en continu. Ce document n'est donc valable qu'à un instant t, et le lecteur est invité à aller consulter la documentation en ligne pour bénéficier des dernières nouveautés.

Ce guide est un guide technique renseignant sur le contenu, les limites et la manière d'utiliser la base de données « Fichiers fonciers ». Pour d'autres questions (modalités d'accès, études réalisées...), le lecteur est invité à consulter le site <https://datafoncier.cerema.fr>

Cette documentation, évolutive, peut cependant encore contenir des erreurs ou coquilles. Si vous relevez une erreur dans celle-ci, n'hésitez pas à nous en faire part par mail via la boîte datafoncier@cerema.fr

Fiche

Table des matières

1 Note des versions FUSAC

1.1 Millésime 2024

1.1.1 Evolutions par rapport à la version précédente :

1.2 Millésime 2023

1 Note des versions FUSAC

1.1 Millésime 2024

1.1.1 Evolutions par rapport à la version précédente :

- Intégration de données qualifiées en partenariat avec la Région Sud pour la délimitation d'environ 1 500 Zones d'Activités Economiques,
- Meilleure qualification des vocations de sites,
- Meilleure caractérisation des types de site, avec l'ajout d'une modalité pour les sites dans le tissu urbain,
- Meilleure délimitation des sites issus de la source des Fichiers Fonciers.
- Intégration d'un calcul de couverture des sols des sites, dans une nomenclature en 7 postes (bâti, eau, parking, sol nu, végétation basse, végétation haute, sol dur autre)

1.2 Millésime 2023

- Nouveautés 2024 intégrées au précédent millésime 2023 qui a donc donné lieu à un recalculation (2023_v2) afin de proposer une meilleure continuité de la série des données.